

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

VILLE DE LYON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1829

Approbation d'une convention de co-production avec le Festival d'Ambrognay pour le concert du 9 février 2016 - Orchestre National de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 18 JANVIER 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 JANVIER 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 JANVIER 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 21 JANVIER 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme BERRA (pouvoir à Mme BALAS), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1829 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE CO-PRODUCTION AVEC LE FESTIVAL D'AMBRONNAY POUR LE CONCERT DU 9 FEVRIER 2016 - ORCHESTRE NATIONAL DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 janvier 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Avec 200 000 spectateurs et plus de 200 ouvertures au public par an, l'Auditorium-orchestre national de Lyon a développé une programmation artistique d'excellence dans divers domaines de production et de diffusion musicale.

Il s'associe régulièrement à d'autres institutions pour favoriser une diffusion de la musique la plus large et diversifiée possible.

L'Association Art et Musique d'Ambronay, gestionnaire du Centre culturel de rencontre d'Ambronay est une association qui, à partir de la tradition reconnue de son Festival de musique ancienne, déploie une palette d'activités tournées autour de la musique ancienne et du spectacle vivant, ainsi que du thème de labellisation «musique et sacré» et territoires.

Le partenariat entre l'Auditorium-Orchestre national de Lyon et le Festival d'Ambronay / Centre culturel de rencontre d'Ambronay existe depuis quelques années.

A l'occasion de la saison 2015-2016, l'Auditorium-Orchestre national de Lyon propose de poursuivre le partenariat avec l'Association Art et Musique d'Ambronay, gestionnaire du Centre culturel de rencontre d'Ambronay à travers la co-production d'un concert de musique baroque qui aura lieu le 9 février 2016 à l'Auditorium de Lyon « Une symphonie Imaginaire - Gluck / Rameau » avec les Musiciens du Louvre-Grenoble sous la direction de Marc MINKOWSKI.

Cette co-production permet au public de l'Auditorium- Orchestre national de Lyon de poursuivre sa découverte de la musique baroque en s'appuyant sur l'expertise artistique de l'Association Art et Musique d'Ambronay.

La convention, jointe au rapport, présente les différentes modalités de cette co-production et indique les dépenses et les recettes que chacun des partenaires prendra à sa charge.

L'Auditorium-Orchestre national de Lyon s'engage à prendre à sa charge la totalité des dépenses liées à la production et l'organisation de ce concert : coût du contrat de cession de l'orchestre de musique baroque, la location du matériel et les droits liés à la SACEM pour un montant total maximum de 38 660 € HT.

Il refacturera 50 % de ces dépenses à l'Association Art et Musique d'Ambronay, gestionnaire du Centre culturel de rencontre d'Ambronay.

La répartition de ces dépenses sera effectuée de façon équitable entre les co-contractants sur la base d'un état liquidatif.

Les recettes de billetterie seront partagées de façon égale entre les co-contractants sur la base d'un état liquidatif précis des recettes de billetterie.

Vu ladite convention ;

Oùï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1- La convention de coproduction susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Auditorium-Orchestre national de Lyon et l'Association Art et Musique d'Ambronay, gestionnaire du Centre culturel de rencontre d'Ambronay, pour l'organisation d'un concert le 9 février 2016, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3- Les dépenses sont prévues au chapitre 011 du budget annexe 07, les recettes sont prévues au chapitre 70.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN